



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en  
exercice : 27

Membres  
présents : 17

Suffrages  
exprimés : 18

Votes  
Pour : 18

Votes  
Contre : 00

Abstention : 00

Certifiée exécutoire par  
le Maire compte tenu de  
l'affichage et de la  
réception en Préfecture  
le 18/07/2019  
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale  
des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (**arrivée à 19h15**) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (**arrivé à 19h27**), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (**arrivée à 19h05**), JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

**Absents excusés :** BERNIER Maritza (*Procuration à Christina PHILETAS*), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (*respectivement 2<sup>ème</sup> adjoint, conseillères municipales*)

**Sont absents :** MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (*conseillers municipaux*),

**Secrétaire de séance :** Philippe MORVAN

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION**  
**« ASCF »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers, etc.) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.

Considérant le rôle prépondérant que peuvent jouer les associations sur le territoire ;

Madame le Maire propose d'allouer au titre de l'exercice 2019 une aide de **Deux mille euros (2000,00 €)** à l'association « **Association Sportive Culturelle de Ferry - ASCF** »

**Dispositif décisionnel**

Le Conseil Municipal,

Conseil Municipal du 02 juillet 2019-Délibération n° 19/05/83

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° 83  
N° d'Inscription au Registre

- 19 / 05 / 83



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 971-219711116-20190702-M2019\_0583-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que cette association contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

### DECIDE à l'UNANIMITE

**Article 1 :** D'OCTROYER une subvention communale de Deux mille euros (2000,00 €) à l'association « Association Sportive Culturelle de Ferry - ASCF »,

**Article 2 :** D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

**Article 3 :** Madame le Maire et Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 02 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

